

- Envisager d'autres étiologies communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne.
- Être particulièrement vigilant pour toute personne de retour de voyage d'une [zone endémique ou d'un pays où une transmission soutenue de mpox de clade I est documentée](#).
- Pour du soutien clinique, contacter le microbiologiste-infectiologue de garde du CUSM au (514) 934-1934.

- Investiguer les personnes répondant à la [définition de cas suspect](#) de mpox en obtenant des prélèvements appropriés pour confirmer le diagnostic.
 - Se référer au [Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec](#) pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Contacter votre laboratoire pour les modalités de transport sécuritaire des spécimens.
 - Si des prélèvements sont réalisés, en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde du CUSM afin d'assurer leur traitement prioritaire.
- Identifier et prendre en charge les personnes symptomatiques, les cas et les contacts en se référant aux recommandations de la page web du MSSS [Mpox \(variole simienne\)](#).

2. Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant un ou des lésions de la peau ou des muqueuses suggestives de mpox.

- Lorsque des personnes présentant des symptômes suggestifs de mpox consultent un milieu clinique, elles sont invitées à couvrir leurs lésions avec des vêtements ou un bandage, à procéder à l'hygiène des mains et à porter un masque de qualité médicale.
- Se référer aux recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les [mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins](#).

3. Recommander la vaccination (pré et post exposition) aux personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

- Recommander la vaccination primaire complète (2 doses avec un intervalle d'au moins 28 jours) selon les indications du [PIQ](#). L'infection peut quand même survenir chez les personnes vaccinées, mais ces personnes sont généralement moins symptomatiques que les personnes non-vaccinées.
- Les [personnes à risque](#) pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à se faire vacciner.

Déclarer toute infection répondant à la [définition de cas suspect](#) à la Direction de santé publique selon les modalités inscrites dans l'encadré ci-dessous.

Tout cas de mpox doit être déclaré à la DSPublique selon les modalités suivantes :

- [Formulaire AS-770](#) à remplir et transmettre par :
 - Courriel à mado-declarations.rr17@sss.gov.qc.ca OU
 - Télécopieur au 1-866-867-8026.
- Les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, la déclaration doit aussi être faite par téléphone au médecin de garde en Maladies infectieuses de la DSPublique au 1-855-964-2244 ou 1-819-299-2990.

Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé et ne doivent pas être communiquées au public.